

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

Bande de Gaza : sans les tunnels et sans l'aide internationale, la société palestinienne s'effondrera.

Une délégation de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine s'est rendue dans la bande de Gaza en juin dernier, l'enfermement et la pauvreté sont partout présents.



Le passage de Rafah vers la bande de Gaza

Seulement trois points de passage avec le monde extérieur

L'enfermement est partout présent, créé par l'absolu contrôle israélien sur toutes les frontières^[1], les drones, les avions de chasse et les navires qui patrouillent sur la mer et dans le ciel palestinien. L'existence de seulement trois points de passage avec le monde extérieur, très aléatoires, (dont un seul pour les marchandises) impose l'économie des tunnels au sud. Ceux-ci permettent, non sans risques pour des vies humaines, l'entrée de tous les biens interdits par Israël pour de prétendues raisons sécuritaires. En résulte une économie parallèle avec son cortège de corruption, de taxes arbitraires perçues par les autorités du Hamas et d'un enrichissement personnel pour certains. Trois fois plus de matériel de construction passe par les tunnels que par le passage officiel entre la bande de Gaza et Israël. La fermeture régulière et aléatoire des tunnels à cause, par exemple, des problèmes politiques que connaît

l'Égypte entraîne l'étouffement de toute la vie économique, le retard de la reconstruction et la pénurie d'énergie. La bande de Gaza est amputée d'une "zone tampon" le long de la frontière avec Israël, avec des milliers d'arbres déracinés, des réservoirs d'eau détruits, une terre arasée. Les agriculteurs subissent régulièrement les tirs des soldats israéliens et ne peuvent accéder à leur terre. La bande de Gaza, c'est aussi la mer, espace de liberté théorique mais surtout ressource confisquée, avec une zone de pêche limitée par Israël en général à 3 miles marins (5, 5560 kms), avec l'objectif clair de nuire : quand la saison de la pêche est finie, les autorités israéliennes étendent la zone à 6 miles.

80 % de la population dépendent de l'aide internationale.

45 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, (dont 30 % dans une situation de "pauvreté absolue") c'est le chômage pour 35 %

des habitants, l'absence de sécurité alimentaire pour 57 %. Tout cela conduit plus de 80 % de la population à dépendre de l'aide humanitaire. L'accès à l'eau est problématique. Elle est non potable à 90 %. 90 000 m³ d'eaux usées, non traitées, car les usines de retraitement ont été détruites, sont déversés dans la mer chaque jour. La nappe phréatique, à force de surexploitation, sera irrémédiablement inutilisable en 2020. L'électricité est coupée toutes les huit heures, imposant l'usage de générateurs extrêmement polluants. Ceci modifie la vie des Palestiniens de la bande de Gaza qui adaptent leurs activités aux moments "éclairés" et pose des problèmes de santé. Les projections sanitaires sont inquiétantes alors qu'il faudrait doubler la production électrique d'ici 2020, selon une étude du Bureau de coordination des Nations unies à Jérusalem. Quant aux écoles, 85 % aujourd'hui fonctionnent par tranches de demi-journées faute de locaux suffisants parce qu'Israël bloque le matériel de construction. Il faudra près de 500 écoles supplémentaires en 2020. Pour les ONG qui structurent la société civile, la bande de Gaza est dans une situation extrêmement instable. Sans les tunnels et l'aide internationale, (même si sa pertinence peut être mise en cause) l'ensemble des services s'effondreraient. A Gaza, même s'il n'y a pas de réelle crise humanitaire, l'occupation et le blocus israéliens créent une "situation d'urgence chronique" ■

[1] Même si le passage entre l'Égypte et la bande de Gaza n'est plus géré par Israël, ce dernier exerce un contrôle indirect car seuls les Palestiniens inscrits au registre de la population sous contrôle israélien, détenteurs d'une carte d'identité de Gaza approuvée par Israël peuvent traverser le point de passage vers l'Égypte.

L'étiquetage des produits des colonies, les parlementaires se mobilisent.

La mobilisation des parlementaires pour l'étiquetage des produits des colonies prend de l'ampleur. 24 questions écrites et/ou engagements en soutien à cette mesure ont été enregistrés.



Conférence de presse sur l'étiquetage des produits des colonies à l'Assemblée nationale le 28 mai 2013 © CCFD - Terre Solidaire

"Il est temps pour l'Union européenne d'adopter une politique active et déterminée en la matière. Nous devons appuyer plus fortement les démarches de Mme Ashton qui préconise d'étiqueter les produits issus des colonies israéliennes. Cet étiquetage représenterait une première avancée concrète". A l'exemple de Chaynesse Khirouni, députée de Meurthe et Moselle, la mobilisation des parlementaires prend de plus en plus d'ampleur. 24 questions écrites et/ou engagements pour l'étiquetage des produits des colonies ont été enregistrés depuis le début de la campagne lancée par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. Tous portent sur une question : quand et comment la France va-t-elle mettre en place un étiquetage des produits des colonies israéliennes en France ?

Les parlementaires insistent sur le fait que la France peut agir, seule, sans attendre que l'étiquetage soit adopté au niveau européen. Eva Sas, députée d'Île de France, a rappelé qu'une décision européenne n'a pas été attendue au Royaume Uni, "où l'étiquetage des produits en provenance de colonies israéliennes est déjà instauré". Car la réponse

du ministère des Affaires étrangères est de dire que "les travaux se poursuivent au sein de l'UE sur ce point. Le Royaume-Uni et le Danemark ont en outre publié des codes de conduite proposant aux distributeurs d'apposer, à titre facultatif, la mention "produit de Cisjordanie (produit des colonies israéliennes)" sur les produits issus des colonies. L'adoption d'une telle mesure reste à l'étude".

A la suite des prises de position des parlementaires, Bruno Le Roux, président du groupe SRC à l'Assemblée nationale a interpellé Laurent Fabius : "sans attendre, après le Royaume-Uni, la France pourrait envoyer un signal à ses partenaires comme aux parties en imposant une identification clairement lisible sur les produits importés des colonies israéliennes en Cisjordanie".

Le conseil de Paris en faveur de l'étiquetage.

Pour la ville de Paris, l'étiquetage est une nécessité. Le Conseil de Paris s'est prononcé, le 11 juin, en faveur de l'étiquetage différencié des produits des colonies, à la suite de l'adoption d'un vœu du même type par le Conseil

du 14ème arrondissement. Le rôle des associations locales, dont l'Association France Palestine Solidarité et la Ligue des Droits de l'Homme a été déterminant, comme il l'est de manière générale dans l'engagement des député-e-s dans la question de l'étiquetage des produits des colonies. "Le Conseil de Paris manifeste son soutien à l'initiative portée par 13 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, afin d'obtenir une réglementation européenne imposant un étiquetage différencié entre "produits des colonies" et "produits israéliens", et demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du gouvernement français afin que cette mesure soit rapidement soumise au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères Européens". Ce vœu, s'il n'a pas de conséquences pratiques au niveau de la Mairie de Paris, a néanmoins une importance symbolique très forte. Le président de la Chambre de commerce France-Israël, M. Henri Cukierman, l'a attaqué en affirmant que "souhaiter l'étiquetage des produits israéliens, c'est faciliter la tâche de ces comités qui prennent exemple sur la nuit de cristal qui, dans leur élan, s'en prennent également aux produits cachés".

Who Profits, une ONG israélienne qui dénonce les profits de l'occupation.

Fondée en 2006 par la Coalition des Femmes pour la Paix, l'ONG Who Profits répertorie et dénonce les entreprises impliquées dans l'occupation israélienne. L'organisation est maintenant reconnue internationalement pour son expertise dans l'économie des colonies israéliennes.



Les laboratoires de Ahava dans la colonie de Mitzpe Shalom © 2013 - WhoProfits

"Nous pratiquons l'activisme économique" explique sur le site de NovEthic Esti Micenmacher, membre de l'ONG Who Profits créée il y a sept ans par des femmes militant contre l'occupation israélienne. "Nous avons mené une enquête pour savoir quelles entreprises réalisaient des profits dans les colonies. Nous avons ensuite construit une base de données accessible sur notre site Internet qui les répertorie en trois catégories, celles qui y réalisent des produits, celles qui contribuent à la construction des colonies et celles qui y proposent leurs services". 500 entreprises sont maintenant répertoriées sur whoprofits.org. Sur ces 500 entreprises, 236 fabriquent des produits dans des colonies. "Nous avons en fait près de 1 200 entreprises répertoriées sur notre site mais nous ne mettons en ligne que celles dont nous sommes absolument certains qu'elles sont impliquées dans l'occupation israélienne. Notre travail n'est pas contestable, il s'agit de faits de nombreuses fois vérifiés". En mai dernier, Esti Micenmacher était à Paris pour participer à une conférence de presse à

l'Assemblée nationale sur l'étiquetage des produits des colonies : "l'étiquetage est un premier pas nécessaire pour aboutir à l'interdiction des produits des colonies en Europe. En Israël, la population, les médias le considèrent déjà comme un fait acquis". Deux rapports de Who Profits ont récemment mis en avant l'implication dans la colonisation israélienne de l'entreprise de cosmétique Ahava et du leader de la gazéification de l'eau à domicile Soda Stream. Ahava est une entreprise israélienne qui opère en Cisjordanie, connue pour ses produits cosmétiques, distribués partout dans le monde, sous l'étiquette "Fabriqué en Israël". Son usine et son centre d'information sont présents dans la colonie de Mitzpe Shalom, près de la Mer morte, dans la vallée du Jourdain. Un pourcentage important des parts de Ahava est détenu par deux colonies israéliennes de Cisjordanie. Comme le montre le rapport de Who Profits, l'entreprise utilise des ressources naturelles de Cisjordanie dans l'élaboration de ses produits. Soda Stream fabrique et distribue ses produits

dans plus de 43 pays. L'un des principaux sites de production de l'entreprise se trouve dans la zone industrielle illégale de Mishor Edomim, près de la colonie de Maale Adumim, à l'est de Jérusalem. Comme Ahava, Soda Stream distribue ses produits sous l'étiquette "Fabriqué en Israël".

La responsabilité sociale des entreprises

La question centrale que pose l'action de Who Profits est celle de la responsabilité sociale des entreprises, qui doivent tout mettre en œuvre pour ne pas contribuer à la violation du droit. Le tramway de Jérusalem, entre Jérusalem-Ouest et les colonies établies dans et autour de Jérusalem-Est, illustre cette question. A l'époque du début de sa construction en 2005, Amnesty International avait mis en cause Alstom et Veolia : "les deux entreprises françaises renforcent la stabilité et l'attractivité des colonies, ce qui constitue une violation caractérisée du droit". L'ONG de défense des droits de l'Homme avait ajouté : "puisque la compagnie Alstom possède un code éthique qui met en avant "son respect des lois, réglementations et autres obligations en vigueur quel que soit le pays où elle est implantée" et que Veolia a rejoint le Global Compact, initiative des Nations unies pour promouvoir les principes universels relatifs aux droits humains, aux normes du travail et à l'environnement, Amnesty International France demande aux entreprises Alstom et Veolia d'honorer leurs engagements et de tout mettre en œuvre pour éviter que ce contrat n'aboutisse à des violations du droit international". Le tramway a quand même été inauguré en 2011. Il relie Jérusalem-Ouest à plusieurs colonies de Jérusalem-Est. L'AFPS et l'OLP ont engagé en 2008 une procédure afin d'obtenir l'annulation du contrat signé par ces sociétés avec le gouvernement d'Israël, une procédure toujours en cours ■

POUR EN SAVOIR + : www.whoprofits.org - www.novethic.fr

Halte aux amalgames, le mauvais procès de Perpignan

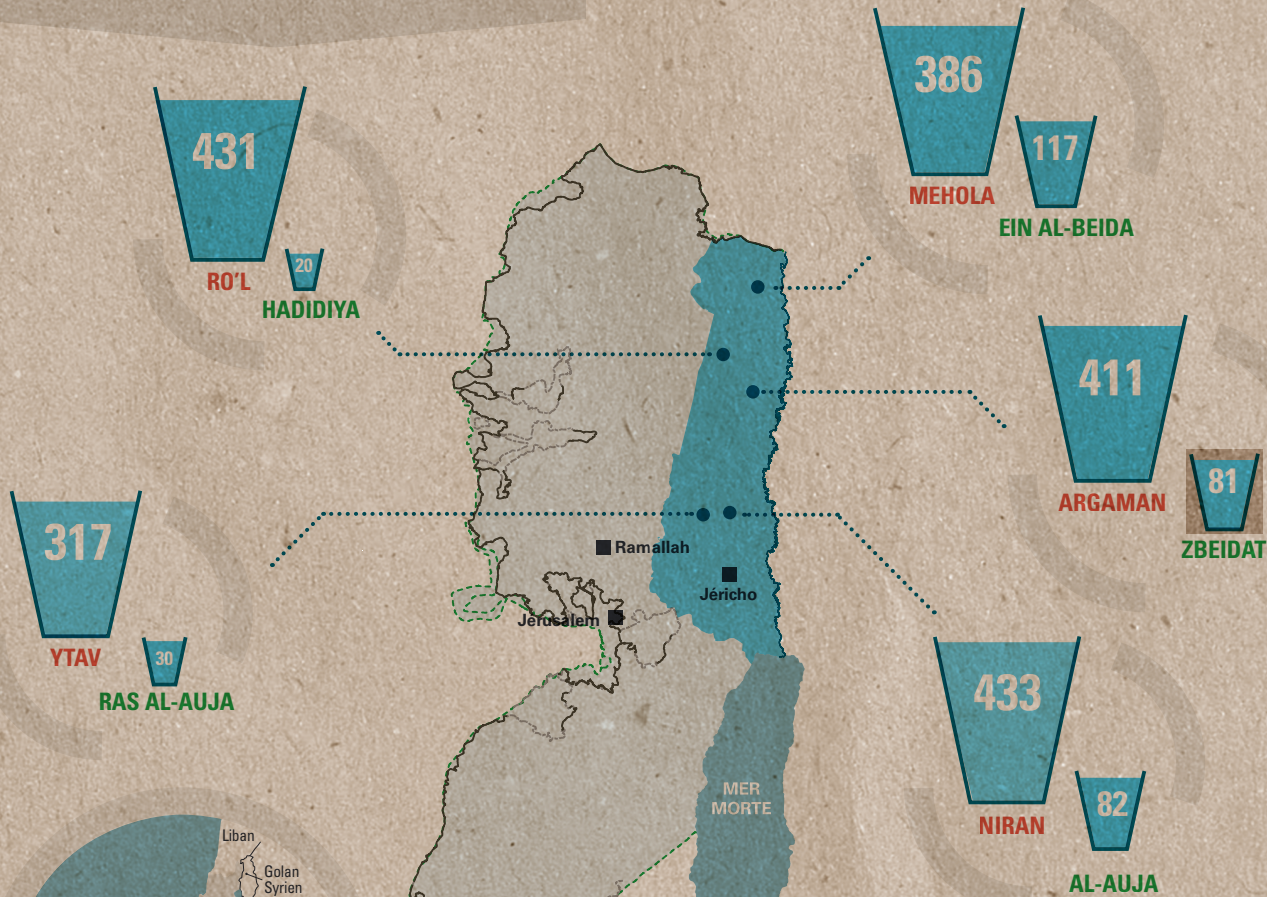
Par deux fois, le 20 juin à Perpignan et le 27 juin à Alençon, le ministère public a demandé la condamnation de militants appelant au boycott citoyen des produits israéliens. La Ligue des droits de l'Homme a réaffirmé que "ces poursuites sont non seulement injustifiées mais extrêmement choquantes, l'acte de ces

militants ne pouvant une seule seconde être considéré sérieusement comme une incitation à la haine antisémite". Plus généralement, la LDH "refuse que toute critique de la politique des gouvernants israéliens et tout acte d'opposition aux graves violations des droits de l'Homme dont ces gouvernants se rendent

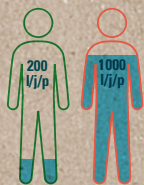
coupables depuis des années soient taxés d'antisémitisme : cet amalgame est non seulement insultant pour les citoyens qui émettent ces critiques mais extrêmement dangereux, y compris pour la lutte contre la haine antisémite que la LDH mène depuis son origine même".

POUR EN SAVOIR + : www.ldh-france.org

DANS LA VALLÉE DU JOURDAIN, EN PALESTINE OCCUPÉE, LES COLONS ISRAËLIENS CONSOMMENT LES RESSOURCES EN EAU DES PALESTINIENS.
5 CAS REPRÉSENTATIFS :



L'EAU DANS LA VALLÉE DU JOURDAIN



En 2010, la consommation moyenne en eau des Palestiniens était de 200 litres par jour et par personne ; celle des colons de 1000 l/j/p.



Entre 2009 et 2011, 173 infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été détruites par l'armée israélienne en Cisjordanie.

Depuis le début de l'occupation du territoire palestinien, en 1967, l'Etat d'Israël s'est toujours assuré d'avoir un contrôle maximal sur les ressources de cette région, particulièrement sur l'eau. Cette stratégie est économique mais aussi - et surtout - politique. En effet, contrôler l'eau signifie permettre la colonisation de cette région mais aussi d'avoir le contrôle de l'existence même des Palestiniens sur cette terre.

Israël ne leur permettant pas d'installer des infrastructures, les Palestiniens de la Vallée du Jourdain doivent parcourir des dizaines de kilomètres et traverser des barrages militaires avec des citernes mobiles pour acheter l'eau à l'agence israélienne de l'eau, à des prix prohibitifs. Ceci prend un temps considérable et coûte non seulement le prix de l'eau mais aussi le prix de l'essence, rendant précaires l'agriculture et la vie de tous les jours. A l'inverse, les colons bénéficient eux de l'eau courante et en grande quantité, financée en grande partie par le gouvernement israélien, leur permettant ainsi une agriculture intensive et un mode de vie des plus confortables.